

# COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

## Syndicat Mixte des 6 Rivières

### SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Date de la convocation : 13 JANVIER 2025

Date d'affichage : 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à dix-huit heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Six Rivières, s'est réuni à la salle de vote à la mairie de Fayl-Billot sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BIANCHI.

Présents : Pierre BASTOUL, Jean-Philippe BIANCHI, Éric VIARDOT, Patrick DOMEQ, Daniel GUERRET, Ghislain DE TRICORNOT, Jany GAROT,  
Laurent BERTRAND, Bruno DEGRENAND, Pierre PATE, André CHEVALLIER, Brigitte DELHIER suppléante de Nicolas PIERRE,

Absents : Jean-Louis BILLY ; Éric TAMISIER, Régis BIZINGRE,

Excusés : Jean-François GUENIOT, Nicolas PIERRE, Yves DESVERNES

**Monsieur Bruno DEGRENAND** a été nommé secrétaire de séance

La séance est déclarée ouverte.

#### 1. *Décision modificative n°3 au budget primitif*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU le Budget Primitif voté le 26 mars 2024 ;*

*VU la décision modificative n°1 du 7 octobre 2024 et n°2 du 10 décembre 2024*

Une décision modificative n°3 au budget principal est nécessaire.

SECTION FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE/ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE/ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
66/66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	1000	011/615231	ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	-1000
TOTAL		1000			-1000

SECTION INVESTISSEMENT					
CHAPITRE/ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE/ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
041/2312	AGEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-23712	041/2031	FRAIS ETUDES	23712
TOTAL		-23712			23712

## Le Conseil Syndicat décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à procéder aux ouvertures de crédit ci-dessous et constituant la Décision Modificative n°3;
- Que cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes comme ci-dessus.

### **2. Recrutement Bureau d'étude pour renaturation Cherlieu ;**

*VU l'arrêté préfectoral N°52-2023-1200175 du 27 décembre 2023 portant extension du périmètre et validation des statuts du Syndicat Mixte des 6 Rivières ;*

*VU le code général des collectivités territoriales*

Le ruisseau de Cherlieu est un affluent de l'Ougeotte ayant subi plusieurs dégradations morphologiques. A la suite d'un premier diagnostic effectué par le SM6R, 3 sites ont été relevés nécessitant des interventions de renaturation

Le projet est donc de palier à ces perturbations morphologiques sur ces trois sites

L'étude comprend plusieurs phases :

- AVP
- PRO
- Dossiers réglementaires
- Maîtrise d'œuvre et ses différents éléments.

Le présent marché est composé d'une tranche ferme et de 5 tranches optionnelles.

Une analyse des offres a été effectuée afin de noter les 4 réponses reçues.

Le classement final résultant de l'analyse des offres est le suivant :

Candidats	Candidat 1	Artelia	Candidat 2	Candidat 3
NOTE GLOBALE (/100 points) Technique = 70 pts Prix = 30 pts	70.43	75.26	74.15	72.80
<b>CLASSEMENT</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Le montant de l'offre arrivée première est de 82 250 € HT

Le plan de financement est le suivant :

<u>Organisme</u>	<u>Pourcentage</u>
Agence de l'eau	70 %
Conseil Régional	10 %
SM6R	20 %
Total	100 %

### Le Conseil Syndicat décide à l'unanimité :

- **Valider** le recrutement du candidat Artélia ;
- **Autoriser** le président à solliciter les différents partenaires inscrit dans le plan de financement ;
- **Autoriser** le président à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

#### **03 Recrutement Bureau d'étude pour renaturation Gourgeonne;**

*VU l'arrêté préfectoral N°52-2023-1200175 du 27 décembre 2023 portant extension du périmètre et validation des statuts du Syndicat Mixte des 6 Rivières ;*

*VU le code général des collectivités territoriales*

La Gourgeonne est un affluent de la Saône présentant de nombreux dysfonctionnements morphologiques, notamment sur sa partie aval qui a été lourdement rectifiée.

Le projet est donc de palier à ces perturbations morphologiques sur la partie aval du cours d'eau sur une distance d'environ 1 km.

L'étude comprend plusieurs phases :

- AVP
- PRO
- Dossiers réglementaires
- Maîtrise d'œuvre et ses différents éléments.

Le présent marché est composé d'une tranche ferme et de 5 tranches optionnelles.

Une analyse des offres a été effectuée afin de noter les 4 réponses reçues.

Le classement final résultant de l'analyse des offres est le suivant :

Candidats	Candidat 1	Artelia	Candidat 2	Candidat 3
NOTE GLOBALE (/100 points) Technique = 70 pts Prix = 30 pts	65.56	74.94	69.97	72.50
<b>CLASSEMENT</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

Le montant de l'offre arrivée première est de 57 950 € HT

Le plan de financement est le suivant :

<u>Organisme</u>	<u>Pourcentage</u>
Agence de l'eau	70 %
Conseil Régional	10 %
SM6R	20 %
Total	100 %

**Le Conseil Syndicat décide à l'unanimité :**

- **Valider** le recrutement du candidat Artélia ;
- **Autoriser** le président à solliciter les différents partenaires inscrit dans le plan de financement ;
- **Autoriser** le président à signer toutes pièces relatives à cette délibération.